



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
17/07/2026	17/07/2026	En exercice	11
		Présents	10
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, BOCCIA Françoise, LUCIANI Xavier, KEERLE Vanessa, GAGNEBE William

Étaient excusés : BOCCIA François

Avaient donné pouvoir BOCCIA Françoise à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excuses :

Parmi les membres présents, Marie BULTOTest désignée secrétaire de séance.

07 2026 05 Approbation de la convention de partenariat culturel 2026/2027 avec le Département des Bouches-du-Rhône pour le dispositif "Provence en scène"

Depuis 3 ans, la commune de Saint-Estève-Janson adhère au dispositif "Provence en Scène" proposé par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Pour rappel, cette convention permet de programmer des spectacles de hautes qualités figurant dans le catalogue "Provence en Scène" établis sur une année définie dans le cadre de celle-ci.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 70 % du prix du spectacle, pour les communes de moins de 3 000 habitants et jusqu'à 80 % pour les communes de moins de 6 000 habitants pour les spectacles inscrits dans le cadre de la sélection "Provence en Scène Plus".

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE:

- **Approuve** l'adhésion au dispositif "Provence en Scène" du Conseil Départemental pour la saison 2026/2027.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe, ainsi que tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette décision

Fait et délibéré en séance.



Madame le Maire,

Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

Marie BULTOT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

*Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.*

